

Loi n° 25-2021 du 12 mai 2021
autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du
projet de développement des compétences inhérentes à l'employabilité
au Congo conclu entre la République du Congo et l'Association
internationale de développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de développement des compétences inhérentes à l'employabilité au Congo conclu le 22 décembre 2020 entre la République du Congo et l'Association internationale de développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 12 mai 2021

Par le Président de la République,
Le Premier ministre, chef
du Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Le ministre des finances et du
budget,

Calixte NGANONGO.-

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,
de la formation qualifiante et de l'emploi,

Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES.-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2021-272 du 12 mai 2021

portant ratification de l'accord de financement additionnel du projet de développement des compétences inhérentes à l'employabilité au Congo conclu entre la République du Congo et l'association internationale de développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 25-2021 du 12 mai 2021 autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de développement des compétences inhérentes à l'employabilité au Congo conclu entre la République du Congo et l'association internationale de développement;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Est ratifié l'accord de financement additionnel du projet de développement des compétences inhérentes à l'employabilité au Congo conclu entre la République du Congo et l'association internationale de développement, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 12 mai 2021

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,

Le ministre des finances et du budget,

Clément MOUAMBA.-

Calixte NGANONGO.-

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,
de la formation qualifiante et de l'emploi,

Antoine Thomas Nicéphore FYLLA SAINT-EUDES.-